



Violences conjugales en présence de mineur

Par Didi5976

Bonjour,

En date de mai 2020, j'ai porté plainte contre mon compagnon pour violences conjugales en ayant notre fille âgée de moins de 2 ans dans les bras. À savoir que ce dernier est déjà connu par la justice pour des faits de violences conjugales.

Actuellement, nous sommes séparés et convoqués le mois prochain devant le tribunal. Ma question est la suivante : quels sont les risques encourus par mon ancien compagnon ?

Merci pour vos réponses.

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez trouver des conseils et de l'aide ici, il y a une association dans tous les départements

[url=https://www.france-victimes.fr/]https://www.france-victimes.fr/[/url]

Par jpgroussard

Bonjour Didi,

il ne risque pratiquement rien. Si votre plainte avait été prise au sérieux, il y aurait eu visite chez les médecins, psy, etc suivis d'une audience en catastrophe pour interdire à votre compagnon de quitter la maison et de vous approcher.

De toute façon, les hommes qui tapent femme et enfants s'en sortent plutôt bien malgré les "efforts" du gouvernement de régler ces problèmes.

Cdt